

**Bureau du 23 mai 2005**

**Décision n° B-2005-3200**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 5-7, rue du Béal et appartenant à la SCI les Thermes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation située 5-7, rue du Béal à Lyon 9°, appartenant à la SCI les Thermes.

Cette parcelle, nécessaire à l'élargissement de ladite voie, d'une superficie d'environ 76 mètres carrés, est à détacher d'une parcelle de terrain de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 9 de la section BP.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SCI les Thermes céderait le bien en cause à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69389-01-64 en date du 7 novembre 2001, étant entendu que la Communauté urbaine fera procéder à la remise en état du trottoir ;

Vu ledit compromis ;

### **DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation située 5-7, rue du Béal à Lyon 9° et appartenant à la SCI les Thermes.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1064 le 18 mars 2002 pour 280 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptable suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2005,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 595 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,